



PROTECTION JURIDIQUE PARTICULIER

Protégez votre famille et vos droits



Le cœur d'offre

Préservez votre temps et votre tranquillité : Allianz Protection Juridique s'occupe de vous. En cas de litige garanti, un juriste-expert vous accompagne et défend vos droits.

Construisez votre assurance sur mesure en choisissant les renforts qui correspondent à vos attentes et vos besoins. Avec ces renforts modulables, adaptez votre contrat à l'évolution de votre vie.

Les garanties socle couvrent les litiges les plus courants de votre vie personnelle

- Résidence principale
- Voisinage
- Consommation
- Santé
- Auto, réparation, entretien
- Conflit avec l'employeur (salarié)
- Loisirs, voyages, sports
- Administration, organismes sociaux
- Banques, assurances
- Accidents corporels et matériels
- Pénal en tant que victime

**Vous devez signer un contrat important ?
Soumettez votre document à l'un de nos juristes avant de vous engager.**

“

Vous achetez une tablette sur un site internet, mais celle-ci n'a pas été livrée dans le délai convenu. Le juriste d'Allianz Protection Juridique s'appuie sur le Code de la consommation pour mettre en demeure le responsable du site internet. Il lui demande de respecter le contrat de vente et sollicite une indemnisation pour le retard. Quinze jours plus tard, vous recevez votre tablette, ainsi qu'un remboursement d'une partie de son prix⁽¹⁾.



(1) Sous réserve d'application des clauses, conditions et limites du contrat.

Renfort famille et patrimoine

Nous protégeons ceux qui comptent pour vous en couvrant les litiges de votre famille : succession, patrimoine, séparation.

- Vous avez un litige avec l'administration fiscale
- Vous avez un litige avec un emploi à domicile (garde d'enfant, aide au ménage...)
- Vous contestez le partage d'une succession
- Vous souhaitez faire ou modifier un placement sous tutelle, ou curatelle
- Vous souhaitez revoir le droit de visite et d'hébergement ou réévaluer la pension alimentaire allouée
- Vous engagez une procédure de divorce, rompez votre pacs, ou concubinage

**Vous êtes assujetti à un contrôle fiscal ?
Nous prenons en charge les honoraires
d'un fiscaliste pour défendre vos intérêts.**



“ **Votre vie évolue,
votre famille aussi...**

La protection juridique, comment ça marche ?



Étape 1
Vous déclarez
votre litige



Étape 2
Vous avez
un juriste dédié



Étape 3
Il recherche
une solution
amiable



Étape 4
Si nécessaire, il porte
votre affaire en
justice. Vos frais et
honoraires sont pris
en charge jusqu'à
20 000 € par litige



Étape 5
Votre juriste
vous accompagne
jusqu'à l'exécution
de la décision de
justice

Renfort numérique

Le renfort numérique est spécialement conçu pour vous protéger des litiges liés à l'utilisation d'internet, des réseaux sociaux et des objets connectés.

“ Protégez votre identité numérique et celle de votre famille.



Cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux



Atteinte à votre e-réputation

Nous prenons en charge des séances d'aide psychologique en cas de cyber-harcèlement.



Hacking de votre box internet ou de vos objets connectés



Usurpation d'identité

Dans certaines situations complexes, Allianz Protection Juridique fait intervenir un prestataire spécialisé, pour masquer les publications litigieuses afin qu'elles n'apparaissent plus.



Mails frauduleux, phishing

Que fait Allianz Protection Juridique ?

Votre juriste dédié met tout en œuvre pour que les publications qui vous portent atteinte n'apparaissent plus. Il contacte pour vous les sites internet et hébergeurs (Facebook®, Google®, Snapchat®...).

Si nécessaire, il saisit la CNIL.

En fonction de la gravité, une plainte peut être déposée et une procédure judiciaire engagée avec votre accord⁽²⁾.

(2) Les garanties et options s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions du contrat d'assurance « Allianz Protection Juridique du Particulier ».

Renfort immobilier et construction

Vous êtes protégé et défendu pour tout litige lié à votre patrimoine immobilier.

- Vous avez un litige à la suite de l'achat ou de la vente de vos biens immobiliers, comme par exemple une résidence secondaire
- Vous avez des difficultés avec un permis de construire (refus, contestation)
- Vous avez un litige avec un artisan ou fournisseur avant ou après la réception des travaux
- Vous avez un litige pendant ou à la suite de travaux de construction ou d'embellissement jusqu'à 300 000 euros
- Si vous disposez de biens locatifs, une offre spécifique complémentaire est nécessaire, renseignez-vous auprès de votre intermédiaire



Vous avez signé avec un artisan pour faire agrandir votre maison. Les semaines passent et vous n'avez aucune nouvelle. Vous contactez Allianz Protection Juridique. Si votre litige est garanti, avec le conseil de votre juriste, vous déterminez la procédure à mettre en œuvre.



Vous construisez des projets, nous sommes à vos côtés pour faire face aux obstacles que vous pourriez rencontrer.

Accédez à des services en ligne gratuits

Allianz vous aide à défendre vos droits au quotidien, avec des services en ligne accessibles 24h/24 et 7j/7.

Des réponses concrètes pour anticiper un problème et faire valoir vos droits

En vous connectant sur le portail de services en ligne allianz.fr/infopj, vous consultez plusieurs centaines de fiches d'informations juridiques gratuites et effectuez vos démarches en ligne.

Recherchez par mot-clé ou par catégorie parmi plus de 250 fiches et réponses



Si besoin, contactez un juriste par téléphone. Obtenez une réponse personnalisée :



de 8h à 20h



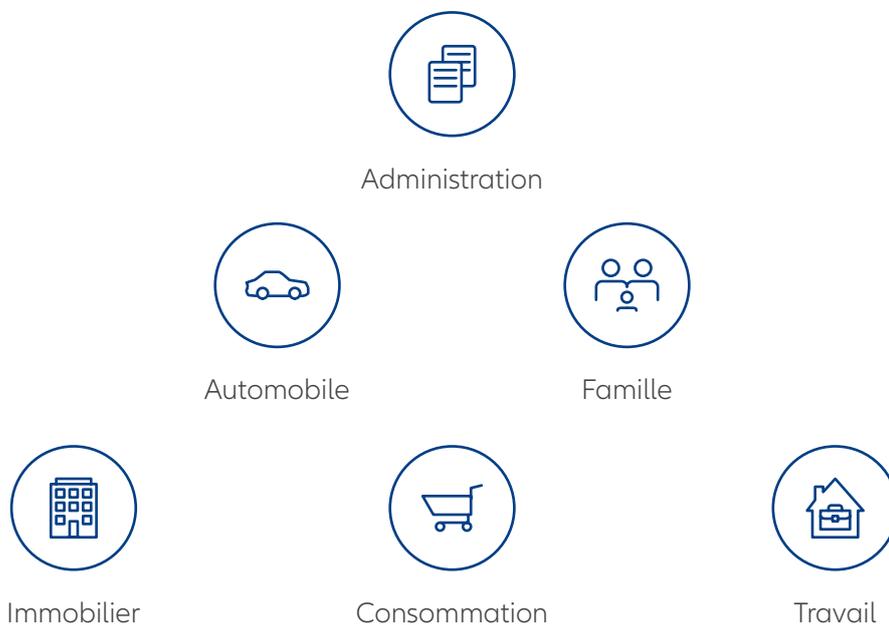
du lundi au samedi

Découvrez notre portail de services sur allianz.fr/infopj.

Avec mesdemarches.allianz.fr, simplifiez toutes vos démarches

Nous simplifions vos démarches administratives et vous aidons à faire valoir vos droits!

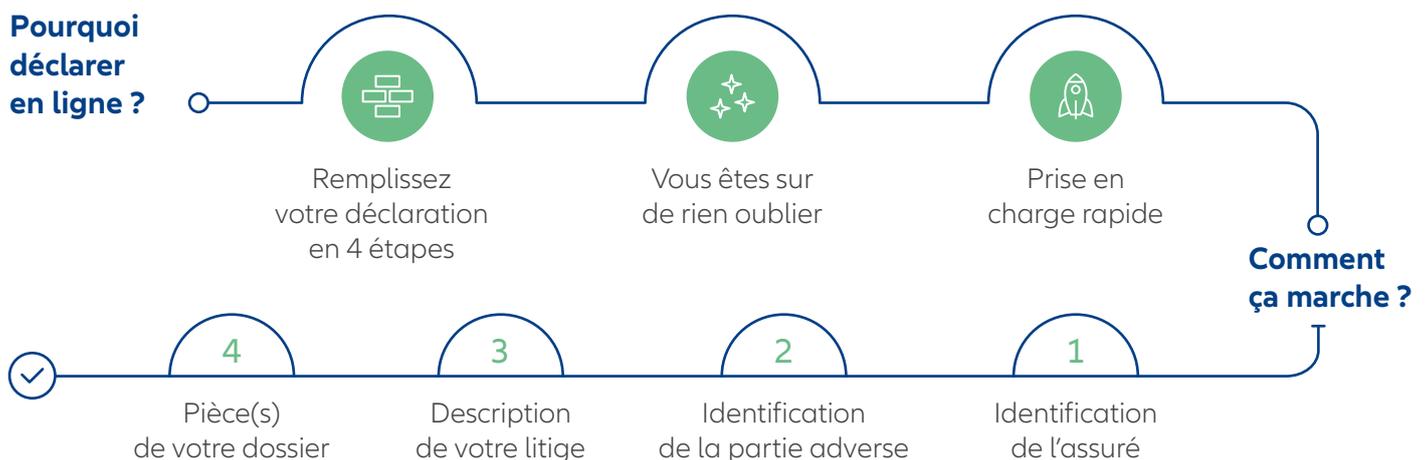
Une centaine de démarches disponibles dans les domaines suivants :



Déclarez en ligne votre litige en quelques clics sur allianz.fr/infopj :

En fonction du domaine de droit, nous vous guidons dans le choix des pièces à joindre.

Pourquoi déclarer en ligne ?



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Protexia France

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 1.895.248 €

1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

382 276 624 RCS Nanterre.

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

